

<b>COARRAZE</b> <b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>
--

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2013

**Compte administratif et compte de gestion 2012**

Marcel CAMBORDE, adjoint chargé des Finances, expose le compte administratif qui est conforme au compte de gestion dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de 128 714,73 € en section d'investissement au BP 2013.

Il vote également à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement du Sargaillouse.

**Contrat d'axe ferroviaire – Travaux d'aménagement des abords de la gare**

Le programme de modernisation de la gare de Coarraze-Nay a débuté en 2008 par la construction par Réseau Ferré de France d'un passage souterrain.

Il se poursuit aujourd'hui par le projet de rénovation de la gare financé par la Région et la SNCF.

Les travaux d'aménagement des abords (parkings, cheminements piétons, espaces verts) seront réalisés par la commune de Coarraze. Le coût estimatif s'élève à 220 495 € HT financé par la région (70%) et la Communauté de Communes du Pays de Nay (30 %). Une demande complémentaire est réalisée auprès du Conseil Général pour le financement des travaux de sécurité (aires d'arrêt de bus, cheminements piétons...).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents correspondants.

**Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Conseil Municipal:

- Décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité
- Décide de choisir d'adhérer à la plate forme *eadministration64*
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Préfet